

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 27 avril 2015

**SITE NATURA 2000 DES GORGES DE L'HÉRAULT
MISE EN ŒUVRE DU DOCUMENT D'OBJECTIFS
DEMANDE DE FINANCEMENT.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 27 avril 2015 à 18h00 à la Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou
représentés :

M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. René GOMEZ, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Daniel REQUIRAND, Mme Agnès CONSTANT, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Madame Chantal COMBACAL, Monsieur Christian VILOING, Madame Viviane RUIZ, Monsieur Max ROUSSEL, Monsieur Christophe GAUX, Madame Edwige GENIEYS, Monsieur Bernard SALLES, Mme Florence QUINONERO, Mme Nicole MORERE, M. David CABLAT, Madame Evelyn GELLY, Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Madame Michèle LAGACHERIE, Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Mme Josette CUTANDA, Monsieur Alexis PESCHER, Madame Isabelle ALIAGA, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Olivier SERVEL, Madame Amélie MATEO, Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Patrick LAMBOLEZ, Madame Béatrice NEGRIER, Madame Marie-Françoise NACHEZ -M. Daniel JAUDON suppléant de M. Jacky GALABRUN, Monsieur Pascal THEVENIAUD suppléant de Monsieur Grégory BRO, M. Sébastien LAINE suppléant de Monsieur Jean-Claude CROS, Monsieur Yves KOSKAS suppléant de Monsieur Stéphane SIMON

Procurations :

Madame Béatrice WILLOQUAUX à M. Claude CARCELLER, Monsieur Marcel CHRISTOL à Monsieur Jean-François SOTO, M. Bernard GOUZIN à M. Louis VILLARET

Excusés :

M. Maurice DEJEAN, M. Gérard CABELLO, Madame Lucie TENA, Monsieur Jean-André AGOSTINI

Absents :

Madame Véronique NEIL, M. Philippe MACHETEL, M. Jean-Claude MARC

Quorum : 25	Présents : 39	Votants : 42	Pour 42 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu la délibération n° 832 du 24 juin 2013 par laquelle la communauté de communes s'est engagée dans la mise en œuvre du document d'objectifs en tant qu'animateur du site Natura 2000 des Gorges de l'Hérault,

Vu que le document d'objectifs, établi pour une durée de 6 ans, est un outil de gestion concertée des milieux et espèces protégés, élaboré en partenariat avec l'ensemble des acteurs concernés, réunis au sein d'un comité de pilotage et de groupes de travail,

Considérant que l'animation destinée à la mise en œuvre du document d'objectifs est financée par l'Etat et l'Europe à hauteur de 80%,

Considérant que la mise en œuvre du document d'objectifs Natura 2000 permettra l'obtention des aides financières, par le biais de contrats Natura 2000, destinées aux acteurs agricoles, forestiers ou propriétaires dans le cadre de projets contribuant à la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire,

Considérant qu'afin d'assurer l'animation et la mise en œuvre du document d'objectifs Natura 2000 du site des gorges de l'Hérault, un budget de fonctionnement de 23 736,90 € TTC a été estimé, pour la période d'avril 2015 à décembre 2015,

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver le plan de financement prévisionnel correspondant,

**Communauté de Communes
Vallée de l'Hérault**

Plan de financement prévisionnel
Animation du document d'objectifs Natura 2000 des Gorges de l'Hérault
Avril 2015 - Décembre 2015

DEPENSES			RECETTES		
POSTES	MONTANT (TTC)	TAUX	FINANCEURS	MONTANT (HT)	TAUX
Mise en œuvre des processus de contractualisation du DOCOB	4 831,26 €	20%	Union européenne - FEADER	9 494,76 €	40%
Mise en œuvre des actions d'information, communication, sensibilisation du DOCOB	5 715,21 €	24%	Etat	9 494,76 €	40%
Suivi de la mise en œuvre du DOCOB	2 704,09 €	11%			
Veille environnementale	1 108,64 €	5%			
Relations avec les services de l'Etat	911,48 €	4%			
Suivi et études	8 322,22 €	35%	PART FINANCEURS	18 989,52 €	80%
Mise à jour du DOCOB	139,00 €	1%	PART CCVII	4 247,36 €	20%
TOTAL TTC	23 736,90 €	100%	TOTAL TTC	23 736,90 €	100%

- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter l'Union européenne, l'Etat, et tout autre financeur (public ou privé) pour les demandes de subventions, dans la limite de 80% de financement,
- d'autoriser Monsieur le Président à modifier, si besoin et sans augmentation de la dépense, le plan de financement proposé,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions.

Transmission au Représentant de l'Etat
N° 1119 le 30/04/15
Publication le
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20150427-lmc171546-DE-I-I
Le Président de la communauté de communes
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes

